



Convention d'utilisation du
Mille Club passée entre Mme CHE-
VAUCHER Aline, Maire de la Com-
mune de PLOUENAN

Et le réservataire désigné ci-dessous :

NOM :

Prénom :

Adresse :

Qualité :



Cadre réservé

Prix location	
Attestation	
Caution	

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MANIFESTATION

Date de réservation :

Nature de la réservation :

Nombre approximatif de participants attendus :

Heure d'entrée dans les lieux :

Utilisation de la vaisselle : OUI - NON

Le réservataire désigné ci-dessus déclare avoir pris connaissance :

- Du tarif en vigueur
- Du règlement intérieur établi par le conseil municipal et qu'il s'engage à faire respecter

Le réservataire s'engage à travailler avec les traiteurs et les commerçants de la commune pour toute organisation d'un repas.

Le réservataire s'engage à terminer la soirée au plus tard à 2 heures du matin.

POUR INFO :

- ♦ **Coupure des prises électriques à 2h30**
- ♦ **Coupure de l'éclairage extérieur à 3h00**

Il produit une attestation d'assurance « responsabilité civile ».

Le réservataire règlera le prix de la location sur présentation du titre émis par la mairie.

Le chèque de caution équivalent au prix de la location qui lui sera rendu selon les modalités du règlement.

LE RESERVATAIRE

A PLOUENAN le
Aline CHEVAUCHER
Maire